

Exigences sanitaires pour accéder au territoire national

Le voyageur désirant se rendre au Maroc, par n'importe quelle voie, doit présenter :

1

Fiche sanitaire du passager, à télécharger en ligne avant embarquement (distribuée aussi à bord de l'aéronef ou du navire), dûment renseignée.

ET

2

OU

Le passeport vaccinal COVID - 19 valide.

Le résultat négatif d'un test PCR de moins de 72 heures (délai entre prélèvement et enregistrement).

Un passeport vaccinal valide signifie la réception **de trois (3) doses** ou, à défaut, deux doses dont le délai d'administration de la 2ème n'excède **pas 4 mois**.

NB : Pour le vaccin J&J, une seule dose équivaut à 2 doses des autres vaccins.

Cas particulier des enfants :

- **Pour les enfants de 12 à 18 ans:** un passeport vaccinal valide signifie la réception de deux doses.
- **Les enfants de moins de 12 ans** sont exemptés de toute exigence.